



PARLEMENT EUROPÉEN

2009 - 2014

Commission de l'agriculture et du développement rural

2010/2211(INI)

2.3.2011

AMENDEMENTS

1 - 45

Projet d'avis
Giovanni La Via
(PE458.629v01)

sur les défis politiques et les ressources budgétaires pour une Union
européenne durable après 2013
(2010/2211(INI))

AM_Com_NonLegOpinion

Amendement 1
Marc Tarabella

Projet d'avis
Paragraphe 1

Projet d'avis

1. juge l'actuel débat sur la nouvelle politique agricole commune (PAC) **important**, étant donné le rôle **de** l'agriculture en tant que secteur stratégique dans l'Union européenne;

Amendement

1. juge l'actuel débat sur la nouvelle politique agricole commune (PAC) **fondamental**, étant donné le rôle **majeur que joue** l'agriculture, en tant que secteur stratégique dans l'Union européenne, **pour maintenir sa capacité de production dans le contexte du changement climatique et de la pression accrue sur les ressources naturelles**;

Or. fr

Amendement 2
Vasilica Viorica Dăncilă

Projet d'avis
Paragraphe 1

Projet d'avis

1. juge l'actuel débat sur la nouvelle politique agricole commune (PAC) important, étant donné le rôle de l'agriculture en tant que secteur stratégique dans l'Union européenne;

Amendement

1. juge l'actuel débat sur la nouvelle politique agricole commune (PAC) important, étant donné le rôle de l'agriculture en tant que secteur stratégique dans l'Union européenne; **souligne l'importance de l'actuel débat concernant la nouvelle PAC, étant donné le rôle de l'agriculture en tant que secteur stratégique dans l'Union européenne dans le cadre des politiques européennes, et en tant qu'élément essentiel pour la sécurité alimentaire au niveau mondial**;

Or. ro

Amendement 3
Esther Herranz García, Gabriel Mato Adrover

Projet d'avis
Paragraphe 1

Projet d'avis

1. juge l'actuel débat sur la nouvelle politique agricole commune (PAC) important, étant donné le rôle de l'agriculture en tant que secteur stratégique dans l'Union européenne;

Amendement

1. juge l'actuel débat sur la nouvelle politique agricole commune (PAC) important, étant donné le rôle de l'agriculture en tant que secteur stratégique dans l'Union européenne, **garantissant une sécurité d'approvisionnement alimentaire aux citoyens européens**;

Or. es

Amendement 4
Britta Reimers, George Lyon, Liam Aylward

Projet d'avis
Paragraphe 1

Projet d'avis

1. juge l'actuel débat sur la nouvelle politique agricole commune (PAC) important, étant donné le rôle de l'agriculture en tant que secteur stratégique dans l'Union européenne;

Amendement

1. juge l'actuel débat sur la nouvelle politique agricole commune (PAC) important, étant donné le rôle de l'agriculture en tant que secteur stratégique dans l'Union européenne, **notamment en ce qui concerne la sécurité alimentaire**;

Or. en

Amendement 5
Daciana Octavia Sârbu

Projet d'avis
Paragraphe 1

Projet d'avis

1. juge l'actuel débat sur la nouvelle politique agricole commune (PAC)

Amendement

1. juge l'actuel débat sur la nouvelle politique agricole commune (PAC)

important, étant donné le rôle de l'agriculture en tant que secteur stratégique dans l'Union européenne;

important, étant donné le rôle de l'agriculture en tant que secteur stratégique dans l'Union européenne *pour la sécurité alimentaire*;

Or. ro

Amendement 6
Luís Paulo Alves

Projet d'avis
Paragraphe 1

Projet d'avis

1. juge l'actuel débat sur la nouvelle politique agricole commune (PAC) important, étant donné le rôle de l'agriculture en tant que secteur stratégique dans l'Union européenne;

Amendement

1. juge l'actuel débat sur la nouvelle politique agricole commune (PAC) important, étant donné le rôle de l'agriculture *et du développement rural* en tant que secteur stratégique dans l'Union européenne;

Or. pt

Amendement 7
Elisabeth Jeggle

Projet d'avis
Paragraphe 1 bis (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

1 bis. fait observer que la PAC est la seule politique communautarisée de l'UE et constitue sur ce point une véritable valeur ajoutée européenne;

Or. de

Amendement 8
Vasilica Viorica Dăncilă

Projet d'avis
Paragraphe 1 bis (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

1 bis. salue les initiatives phares mises en évidence dans la stratégie UE 2020; sollicite un concept politique vaste pour un avenir compétitif, social et durable de l'UE; souligne que, pour la réalisation des objectifs-clés de l'UE pour l'année 2020, les initiatives phares de l'UE décrites dans la stratégie UE 2020 nécessitent un soutien financier solide, crédible et durable de la part de l'UE;

Or. ro

Amendement 9
Marc Tarabella

Projet d'avis
Paragraphe 2

Projet d'avis

Amendement

2. rappelle que la PAC, en plus de ses objectifs **fondamentaux**, a un rôle multifonctionnel en fournissant des biens publics – protection de l'environnement, production d'aliments de grande qualité et normes élevées en matière de bien-être des animaux – et en façonnant et en améliorant dans l'Union la diversité et la qualité de paysages appréciés; souligne que la PAC **joue** également un rôle clé dans la lutte contre l'abandon des terres, l'exode rural et le vieillissement de la population rurale dans l'Union en allouant un financement approprié aux communautés rurales;

2. rappelle que la PAC, en plus de ses objectifs **initiaux essentiels**, a un rôle multifonctionnel en fournissant des biens publics – protection de l'environnement, production d'aliments de grande qualité, **maintien de la biodiversité** et normes élevées en matière de bien-être des animaux – et en façonnant et en améliorant dans l'Union la diversité et la qualité de paysages appréciés; souligne que la PAC **a une valeur sociale en reconnaissant aux femmes un rôle fondamental dans la conservation des perspectives d'avenir en matière de vie et de prospérité en région rurale (considérant que 41% des 14,6 millions de personnes occupées dans l'agriculture de l'Union européenne sont**

des femmes) et en jouant également un rôle clé dans la lutte contre l'abandon des terres, l'exode rural et le vieillissement de la population rurale dans l'Union en allouant un financement approprié aux communautés rurales;

Or. fr

Amendement 10

Esther Herranz García, Gabriel Mato Adrover

Projet d'avis

Paragraphe 2

Projet d'avis

2. rappelle que la PAC, en plus de ses objectifs fondamentaux, a un rôle multifonctionnel en fournissant des biens publics – protection de l'environnement, production d'aliments de grande qualité et normes élevées en matière de bien-être des animaux – et en façonnant et en améliorant dans l'Union la diversité et la qualité de paysages appréciés; souligne que la PAC joue également un rôle clé dans la lutte contre l'abandon des terres, l'exode rural et le vieillissement de la population rurale dans l'Union en allouant un **financement approprié** aux communautés rurales;

Amendement

2. rappelle que la PAC, en plus de ses objectifs fondamentaux, a un rôle multifonctionnel en fournissant des biens publics – protection de l'environnement, production d'aliments de grande qualité et normes élevées en matière de bien-être des animaux – et en façonnant et en améliorant dans l'Union la diversité et la qualité de paysages appréciés; souligne que la PAC joue également un rôle clé dans la lutte contre l'abandon des terres, l'exode rural et le vieillissement de la population rurale dans l'Union en allouant un **soutien financier** aux communautés rurales;

Or. es

Amendement 11

Marit Paulsen

Projet d'avis

Paragraphe 2

Projet d'avis

2. rappelle que la PAC, en plus de ses objectifs fondamentaux, a un rôle

Amendement

2. rappelle que la PAC, en plus de ses objectifs fondamentaux, a un rôle

multifonctionnel en fournissant des biens publics – protection de l'environnement, production d'aliments de grande qualité et normes élevées en matière de bien-être des animaux – et en façonnant et en améliorant dans l'Union la diversité et la qualité de paysages appréciés; souligne que la PAC joue également un rôle clé dans la lutte contre l'abandon des terres, l'exode rural et le vieillissement de la population rurale dans l'Union en allouant un financement approprié aux communautés rurales;

multifonctionnel en fournissant des biens publics – protection de l'environnement, production d'aliments de grande qualité et normes élevées en matière de bien-être des animaux – et en façonnant et en améliorant dans l'Union la diversité et la qualité de paysages appréciés; souligne que la PAC joue également un rôle clé dans la lutte contre l'abandon des terres *agricoles*, l'exode rural et le vieillissement de la population rurale dans l'Union en allouant un financement approprié aux communautés rurales;

Or. sv

Amendement 12 **Rareș-Lucian Niculescu**

Projet d'avis **Paragraphe 2**

Projet d'avis

2. rappelle que la PAC, en plus de ses objectifs fondamentaux, a un rôle multifonctionnel en fournissant des biens publics ainsi que la protection de l'environnement, production d'aliments de grande qualité et normes élevées en matière de bien-être des animaux - et en façonnant et en améliorant dans l'Union la diversité et la qualité de paysages appréciés; souligne que la PAC joue également un rôle clé dans la lutte contre l'abandon des terres, l'exode rural et le vieillissement de la population rurale dans l'Union en allouant un financement approprié aux communautés rurales;

Amendement

2. rappelle que la PAC, en plus de ses objectifs fondamentaux, a un rôle multifonctionnel en fournissant des biens publics ainsi que la protection de l'environnement, production d'aliments de grande qualité et normes élevées en matière de bien-être des animaux – et en façonnant et en améliorant dans l'Union la diversité et la qualité de paysages appréciés; ***montre que la PAC joue un rôle important dans la réalisation des objectifs européens dans le domaine énergétique;*** souligne que la PAC joue également un rôle clé ***pour éviter les déséquilibres territoriaux et*** dans la lutte contre l'abandon des terres, l'exode rural et le vieillissement de la population rurale dans l'Union en allouant un financement approprié aux communautés rurales; ***rappelle que, dans certaines zones rurales défavorisées, l'agriculture représente la seule activité économique qui peut être***

pratiquée;

Or. ro

Amendement 13

Herbert Dorfmann, Elisabeth Köstinger, Giancarlo Scottà

Projet d'avis

Paragraphe 2

Projet d'avis

2. rappelle que la PAC, en plus de ses objectifs fondamentaux, a un rôle multifonctionnel en fournissant des biens publics – protection de l'environnement, production d'aliments de grande qualité et normes élevées en matière de bien-être des animaux – et en façonnant et en améliorant ***dans l'Union*** la diversité et la qualité de paysages appréciés; souligne que la PAC joue également un rôle clé dans la lutte contre l'abandon des terres, l'exode rural et le vieillissement de la population rurale dans l'Union en allouant un financement approprié aux communautés rurales

Amendement

2. rappelle que la PAC, en plus de ses objectifs fondamentaux, a un rôle multifonctionnel en fournissant des biens publics – protection de l'environnement, production d'aliments de grande qualité et normes élevées en matière de bien-être des animaux – et en façonnant et en améliorant la diversité et la qualité de paysages appréciés, ***notamment dans les zones défavorisées et les régions de montagne de l'Union***; souligne que la PAC joue également un rôle clé dans la lutte contre l'abandon des terres, l'exode rural, ***notamment dans les régions défavorisées***, et le vieillissement de la population rurale dans l'Union en allouant un financement approprié aux communautés rurales

Or. de

Amendement 14

Martin Häusling, José Bové, au nom du groupe des Verts/ALE

Projet d'avis

Paragraphe 2

Projet d'avis

2. rappelle que la PAC, en plus de ses objectifs fondamentaux, a un rôle multifonctionnel en fournissant des biens publics – protection de l'environnement,

Amendement

2. rappelle que la PAC, en plus de ses objectifs fondamentaux, a un rôle multifonctionnel en fournissant des biens publics – protection de l'environnement,

production d'aliments de grande qualité et normes élevées en matière de bien-être des animaux – et en façonnant et en améliorant dans l'Union la diversité et la qualité de paysages appréciés; souligne que la PAC joue également un rôle clé dans la lutte contre l'abandon des terres, l'exode rural et le vieillissement de la population rurale dans l'Union en allouant un financement approprié aux communautés rurales;

production d'aliments de grande qualité et normes élevées en matière de bien-être des animaux – et en façonnant et en améliorant dans l'Union la diversité et la qualité de paysages appréciés; souligne que la PAC joue également un rôle clé dans la lutte contre l'abandon des terres, l'exode rural et le vieillissement de la population rurale dans l'Union en allouant un financement approprié aux communautés rurales; ***insiste également sur le fait qu'à l'avenir deux fonds, à savoir un fonds agricole et un fonds pour le développement rural, devraient exister par eux-mêmes;***

Or. en

Amendement 15 **Luís Paulo Alves**

Projet d'avis **Paragraphe 2**

Projet d'avis

2. rappelle que la PAC, en plus de ses objectifs fondamentaux, a un rôle multifonctionnel en fournissant des biens publics – protection de l'environnement, production d'aliments de grande qualité et normes élevées en matière de bien-être des animaux – et en façonnant et en améliorant dans l'Union la diversité et la qualité de paysages appréciés; souligne que la PAC joue également un rôle clé dans la lutte contre l'abandon des terres, l'exode rural et le vieillissement de la population rurale dans l'Union en allouant un financement approprié aux communautés rurales;

Amendement

2. rappelle que la PAC, en plus de ses objectifs fondamentaux, a un rôle multifonctionnel en fournissant des biens publics – protection de l'environnement, production d'aliments de grande qualité et normes élevées en matière de bien-être des animaux – et en façonnant et en améliorant dans l'Union la diversité et la qualité de paysages appréciés; souligne que la PAC joue également un rôle clé dans la lutte contre l'abandon des terres, l'exode rural et le vieillissement de la population rurale dans l'Union en allouant un financement approprié aux communautés rurales, ***ce qui constitue une condition sine qua non pour assurer un développement durable dans de nombreuses régions de l'Union européenne;***

Or. pt

Amendement 16
Esther de Lange

Projet d'avis
Paragraphe 2

Projet d'avis

2. rappelle que la PAC, en plus de ses objectifs fondamentaux, a un rôle multifonctionnel en fournissant des biens publics – protection de l'environnement, production d'aliments de grande qualité et normes élevées en matière de bien-être des animaux – et en façonnant et en améliorant dans l'Union la diversité et la qualité de paysages appréciés; souligne que la PAC joue également un rôle clé dans la lutte contre l'abandon des terres, l'exode rural et le vieillissement de la population rurale dans l'Union en allouant un financement approprié aux communautés rurales;

Amendement

2. rappelle que la PAC, en plus de ses objectifs fondamentaux, a un rôle multifonctionnel en fournissant des biens publics – protection de l'environnement, production d'aliments de grande qualité et normes élevées en matière de bien-être des animaux – et en façonnant et en améliorant dans l'Union la diversité et la qualité de paysages appréciés; souligne que la PAC joue également un rôle clé dans la lutte contre l'abandon des terres, l'exode rural et le vieillissement de la population rurale dans l'Union en allouant un financement approprié aux communautés rurales;
souligne l'importance de l'innovation et de la durabilité dans l'agriculture européenne et leur importante contribution à la réalisation des objectifs de l'Union européenne;

Or. nl

Amendement 17
Marit Paulsen, Marian Harkin

Projet d'avis
Paragraphe 2 bis (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

2 bis. rappelle que l'initiative JEREMIE est un grand succès qui a permis d'octroyer plus de six milliards d'euros aux PME, et propose qu'un mécanisme financier similaire, qui pourrait être appelé JERICHO (=Joint European

Rural Investment CHOice), soit élaboré pour les programmes de développement rural dans le cadre de la prochaine période de programmation;

Or. en

Amendement 18
Elisabeth Jeggle

Projet d'avis
Paragraphe 2 bis (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

2 bis. fait remarquer que l'UE aura également besoin d'une agriculture efficace après 2013; défend l'idée que la souveraineté alimentaire reste un objectif fondamental de l'UE et que l'approvisionnement alimentaire mondial représente durablement un devoir politique qu'il convient d'assumer;

Or. de

Amendement 19
Béla Glattfelder

Projet d'avis
Paragraphe 2 bis (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

2 bis. rappelle qu'au cours des prochaines décennies, l'Union européenne et le reste du monde devront relever de nouveaux défis, tels que la sécurité alimentaire et les pénuries d'énergie et d'eau; estime que l'agriculture pourrait aider à atténuer les effets négatifs éventuels de ces problèmes;

Or. en

Amendement 20
Marc Tarabella

Projet d'avis
Paragraphe 3

Projet d'avis

3. fait observer qu'il s'agit de la première réforme de la PAC depuis que l'Union compte 27 États membres et qu'il est important **de tenir compte des divers** types d'agriculture que l'on peut trouver dans les différents pays et territoires européens, **tout en évitant d'essayer de renationaliser ce qui relève d'une** politique commune;

Amendement

3. fait observer qu'il s'agit de la première réforme de la PAC depuis que l'Union compte 27 États membres et qu'il est important, **pour assurer la sécurité alimentaire européenne et mondiale, d'encourager le maintien de tous les** types d'agriculture que l'on peut trouver dans les différents pays et territoires européens, en **refusant toute renationalisation de la seule** politique commune **intégrée européenne**;

Or. fr

Amendement 21
Luís Paulo Alves

Projet d'avis
Paragraphe 3

Projet d'avis

3. fait observer qu'il s'agit de la première réforme de la PAC depuis que l'Union compte 27 États membres et qu'il est important de tenir compte des divers types d'agriculture **que l'on peut trouver** dans les différents pays et territoires européens, tout en évitant d'essayer de renationaliser ce qui relève d'une politique commune;

Amendement

3. fait observer qu'il s'agit de la première réforme de la PAC depuis que l'Union compte 27 États membres et qu'il est important de tenir compte des divers types d'agriculture **en rendant leur pratique possible** dans les différents pays et territoires européens, tout en évitant d'essayer de renationaliser ce qui relève d'une politique commune;

Or. pt

Amendement 22

Martin Häusling, José Bové, au nom du groupe des Verts/ALE

Projet d'avis

Paragraphe 3

Projet d'avis

3. fait observer qu'il s'agit de la première réforme de la PAC depuis que l'Union compte 27 États membres et qu'il est important de tenir compte des divers types d'agriculture que l'on peut trouver dans les différents pays et territoires européens, tout en évitant d'essayer de renationaliser ce qui relève d'une politique commune;

Amendement

3. fait observer qu'il s'agit de la première réforme de la PAC depuis que l'Union compte 27 États membres et qu'il est important de tenir compte des divers types d'agriculture que l'on peut trouver dans les différents pays et territoires européens, tout en évitant d'essayer de renationaliser ce qui relève d'une politique commune; ***constate que, pour assurer une distribution raisonnable entre les États membres, il est nécessaire de définir des critères objectifs tenant compte des parités de pouvoir d'achat;***

Or. en

Amendement 23

Daciana Octavia Sârbu

Projet d'avis

Paragraphe 3

Projet d'avis

3. fait observer qu'il s'agit de la première réforme de la PAC depuis que l'Union compte 27 États membres et qu'il est important de tenir compte des divers types d'agriculture que l'on peut trouver dans les différents pays et territoires européens, tout en évitant d'essayer de renationaliser ce qui relève d'une politique commune;

Amendement

3. fait observer qu'il s'agit de la première réforme de la PAC depuis que l'Union compte 27 États membres et qu'il est important de tenir compte des divers types d'agriculture que l'on peut trouver dans les différents pays et territoires européens, tout en évitant d'essayer de renationaliser ce qui relève d'une politique commune; ***souligne que la nouvelle PAC doit garantir l'équité de la distribution des aides entre les États membres et sur le territoire de ces derniers;***

Or. ro

Amendement 24
Czesław Adam Siekierski

Projet d'avis
Paragraphe 3

Projet d'avis

3. fait observer qu'il s'agit de la première réforme de la PAC depuis que l'Union compte 27 États membres et qu'il est important de tenir compte des divers types *d'*agriculture que l'on peut trouver dans les différents pays et territoires européens, tout en évitant d'essayer de renationaliser ce qui relève d'une politique commune;

Amendement

3. fait observer qu'il s'agit de la première réforme de la PAC depuis que l'Union compte 27 États membres et qu'il est important de tenir compte des divers types ***et des différents niveaux de développement de l'***agriculture que l'on peut trouver dans les différents pays et territoires européens, tout en évitant d'essayer de renationaliser ce qui relève d'une politique commune;

Or. pl

Amendement 25
Elisabeth Jeggle

Projet d'avis
Paragraphe 3 bis (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

3 bis. insiste sur la nécessité de mettre en place non seulement un régime de soutien direct (1^{er} pilier) pour permettre la mise en œuvre en Europe d'une agriculture qui s'étende à toutes les régions et pour assurer des moyens de subsistance raisonnables pour les agriculteurs, mais également des programmes afin de promouvoir les zones rurales (2^e pilier), notamment sur le plan agricole; soutient une réduction des dépenses administratives (avant tout pour la conditionnalité) ainsi qu'une simplification des procédures, de sorte que les agriculteurs puissent se

concentrer sur leurs tâches principales et qu'ils obtiennent la plus grande sécurité de planification possible;

Or. de

Amendement 26
Marc Tarabella

Projet d'avis
Paragraphe 4

Projet d'avis

4. note que la part consacrée à la PAC dans l'ensemble du budget de l'Union n'a cessé de diminuer et continue à suivre cette tendance, passant de quelque 75 % en 1985 à 39,3 % d'ici 2013, ce qui représente moins de 0,45 % du PIB total de l'Union, alors ***que la politique agricole améliore*** la sécurité alimentaire de 500 millions d'Européens, fournit 13,6 millions d'emplois et protège et préserve directement 47 % de l'ensemble du territoire européen;

Amendement

4. note que la part consacrée à la PAC dans l'ensemble du budget de l'Union n'a cessé de diminuer et continue à suivre cette tendance, passant de quelque 75 % en 1985 à 39,3 % d'ici 2013, ce qui représente moins de 0,45 % du PIB total de l'Union, alors ***qu'elle contribue de manière essentielle*** à la sécurité alimentaire de 500 millions d'Européens, fournit 13,6 millions d'emplois et protège et préserve directement 47 % de l'ensemble du territoire européen;

Or. fr

Amendement 27
Béla Glattfelder

Projet d'avis
Paragraphe 4

Projet d'avis

4. ***note*** que la part consacrée à la PAC dans l'ensemble du budget de l'Union ***n'a cessé de diminuer et continue à suivre cette tendance***, passant de quelque 75 % en 1985 à 39,3 % d'ici 2013, ce qui représente moins de 0,45 % du PIB total de l'Union, alors que la politique agricole améliore la

Amendement

4. ***déplore*** que la part consacrée à la PAC dans l'ensemble du budget de l'Union ***ait diminué sans cesse***, passant de quelque 75 % en 1985 à 39,3 % d'ici 2013, ce qui représente moins de 0,45 % du PIB total de l'Union, alors que la politique agricole améliore la sécurité alimentaire de

sécurité alimentaire de 500 millions d'Européens, fournit 13,6 millions d'emplois et protège et préserve directement 47 % de l'ensemble du territoire européen;

500 millions d'Européens, fournit 13,6 millions d'emplois et protège et préserve directement 47 % de l'ensemble du territoire européen;

Or. en

Amendement 28

Esther Herranz García, Gabriel Mato Adrover

Projet d'avis

Paragraphe 4

Projet d'avis

4. note que la part consacrée à la PAC dans l'ensemble du budget de l'Union n'a cessé de diminuer *et continue à suivre cette tendance*, passant de quelque 75 % en 1985 à 39,3 % d'ici 2013, ce qui représente moins de 0,45 % du PIB total de l'Union, alors que la politique agricole améliore la sécurité alimentaire de 500 millions d'Européens, fournit 13,6 millions d'emplois et protège et préserve directement 47 % de l'ensemble du territoire européen;

Amendement

4. note que la part consacrée à la PAC dans l'ensemble du budget de l'Union n'a cessé de diminuer, passant de quelque 75 % en 1985 à 39,3 % d'ici 2013, ce qui représente moins de 0,45 % du PIB total de l'Union, alors que la politique agricole améliore la sécurité alimentaire de 500 millions d'Européens, fournit 13,6 millions d'emplois et protège et préserve directement 47 % de l'ensemble du territoire européen;

Or. es

Amendement 29

Michel Dantin

Projet d'avis

Paragraphe 4

Projet d'avis

4. note que la part consacrée à la PAC dans l'ensemble du budget de l'Union n'a cessé de diminuer et continue à suivre cette tendance, passant de quelque 75 % en 1985 à 39,3 % d'ici 2013, ce qui représente

Amendement

4. note que la part consacrée à la PAC dans l'ensemble du budget de l'Union n'a cessé de diminuer et continue à suivre cette tendance, passant de quelque 75 % en 1985 à 39,3 % d'ici 2013, ce qui représente

moins de 0,45 % du PIB total de l'Union, alors que la politique agricole améliore la sécurité alimentaire de 500 millions d'Européens, fournit 13,6 millions d'emplois et protège et préserve directement 47 % de l'ensemble du territoire européen;

moins de 0,45 % du PIB total de l'Union, alors que la politique agricole améliore la sécurité alimentaire de 500 millions d'Européens, **et que l'agriculture** fournit 13,6 millions d'emplois, **constitue la base des 5 millions d'emplois de l'industrie agroalimentaire de l'UE**, et protège et préserve directement 47 % de l'ensemble du territoire européen;

Or. fr

Amendement 30
Rareş-Lucian Niculescu

Projet d'avis
Paragraphe 4

Projet d'avis

4. note que la part consacrée à la PAC dans l'ensemble du budget de l'Union n'a cessé de diminuer et continue à suivre cette tendance, passant de quelque 75 % en 1985 à 39,3 % d'ici 2013, ce qui représente moins de 0,45 % du PIB total de l'Union, alors que la politique agricole améliore la sécurité alimentaire de 500 millions d'Européens, fournit 13,6 millions d'emplois et protège et préserve directement 47 % de l'ensemble du territoire européen;

Amendement

4.note que la part consacrée à la PAC dans l'ensemble du budget de l'Union n'a cessé de diminuer et continue à suivre cette tendance, passant de quelque 75 % en 1985 à 39,3 % d'ici 2013, ce qui représente moins de 0,45 % du PIB total de l'Union, alors que la politique agricole améliore la sécurité alimentaire de 500 millions d'Européens, fournit 13,6 millions d'emplois et protège et préserve directement 47 % de l'ensemble du territoire européen; **rappelle que, à la suite des élargissements successifs de l'Union européenne, la superficie des terres agricoles a augmenté de 40%, et que le nombre d'agriculteurs a doublé depuis 2004; relève qu'une politique agricole commune plus équitable entre les États membres nécessite des ressources budgétaires importantes;**

Or. ro

Amendement 31
Marc Tarabella

Projet d'avis
Paragraphe 5

Projet d'avis

5. considère, étant donné le large éventail d'objectifs que la politique agricole est appelée à atteindre et la nécessité de garantir une réelle valeur ajoutée, que la part du budget consacrée à la PAC doit au moins *être maintenue au-delà de 2013*;

Amendement

5. considère, étant donné le large éventail d'objectifs que la politique agricole est appelée à atteindre et la nécessité de garantir une réelle valeur ajoutée, que la part du budget consacrée à la PAC doit *être au moins égale au budget qui lui est alloué actuellement, et que nous avons besoin d'une PAC forte, légitimée par la nécessité de rémunérer nos agriculteurs de manière juste et équitable*;

Or. fr

Amendement 32
Marit Paulsen

Projet d'avis
Paragraphe 5

Projet d'avis

5. considère, étant donné le large éventail d'objectifs que la politique agricole est appelée à atteindre et la nécessité de garantir une réelle valeur ajoutée, que la part du budget consacrée à la PAC doit *au moins être maintenue* au-delà de 2013;

Amendement

5. considère, étant donné le large éventail d'objectifs que la politique agricole est appelée à atteindre *dans le cadre de la stratégie Europe 2020 ou de tout autre projet et* la nécessité de garantir une réelle valeur ajoutée, que le budget consacré à la PAC doit être *révisé* au-delà de 2013;

Or. en

Amendement 33
Czesław Adam Siekierski

Projet d'avis
Paragraphe 5

Projet d'avis

5. considère, ***étant donné le large éventail d'objectifs que la politique agricole est appelée à atteindre et la nécessité de garantir une réelle valeur ajoutée, que la part du budget consacrée à la PAC doit au moins être maintenue au-delà de 2013;***

Amendement

5. considère, ***si l'on prend en compte le maintien des objectifs actuels que la politique agricole doit atteindre tandis que leur portée s'élargit à une série de nouveaux défis, ainsi que la nécessité de garantir une réelle valeur ajoutée, que la part du budget consacrée à la PAC doit au moins être maintenue au-delà de 2013;***

Or. pl

Amendement 34

Vasilica Viorica Dăncilă

Projet d'avis

Paragraphe 5

Projet d'avis

5. considère, étant donné le large éventail d'objectifs que la politique agricole est appelée à atteindre et la nécessité de garantir une réelle valeur ajoutée, que la part du budget consacrée à la PAC doit au moins être maintenue au-delà de 2013;

Amendement

5. considère, étant donné le large éventail d'objectifs que la politique agricole est appelée à atteindre et la nécessité de garantir une réelle valeur ajoutée, que la part du budget consacrée à la PAC doit au moins être maintenue au-delà de 2013; ***souligne le large éventail d'objectifs que la politique agricole est appelée à atteindre et la nécessité de garantir une réelle valeur ajoutée, ainsi que la réponse aux défis actuels dans ce domaine – le changement climatique, la sécurité alimentaire, l'exode rural, l'instabilité des prix; demande que la part du budget consacrée à la PAC soit maintenue ou augmentée selon les objectifs et les priorités; juge l'actuel débat sur la nouvelle PAC important, étant donné le rôle de l'agriculture en tant que secteur stratégique dans l'Union européenne; souligne l'importance de l'actuel débat concernant la nouvelle PAC, étant donné le rôle de l'agriculture en tant que secteur stratégique dans le cadre des politiques***

européennes et en tant qu'élément essentiel pour la sécurité alimentaire au niveau mondial dans la période au-delà de 2013;

Or. ro

Amendement 35

Martin Häusling, José Bové au nom du groupe des Verts/ALE

Projet d'avis Paragraphe 5

Projet d'avis

5. considère, étant donné le large éventail d'objectifs que la politique agricole est appelée à atteindre et la nécessité de garantir une réelle valeur ajoutée, que la part du budget consacrée à la PAC doit au moins être maintenue au-delà de 2013;

Amendement

5. considère, étant donné le large éventail d'objectifs que la politique agricole est appelée à atteindre et la nécessité de garantir une réelle valeur ajoutée, que la part du budget consacrée à la PAC doit au moins être maintenue au-delà de 2013; ***fait observer que la priorité doit être accordée à la protection du climat, ainsi qu'à la production durable et aux préoccupations sociales, notamment en ce qui concerne la sécurité alimentaire et la souveraineté pour les ressortissants de l'UE;***

Or. en

Amendement 36

Marit Paulsen, Marian Harkin, Britta Reimers

Projet d'avis Paragraphe 5 bis (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

5 bis. demande une amélioration de la cohérence de la politique et une meilleure utilisation des instruments existants de la politique de recherche et de cohésion afin d'accroître les investissements dans le secteur agricole et dans le bien-être des

*animaux relatif à la R & D pertinente
pour le milieu rural;*

Or. en

Amendement 37
Rareș-Lucian Niculescu

Projet d'avis
Paragraphe 5 bis (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

*5 bis. rappelle que la récente crise
économique a eu un effet négatif
important sur l'agriculture;*

Or. ro

Amendement 38
Rareș-Lucian Niculescu

Projet d'avis
Paragraphe 5 ter (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

*5 ter. souligne que les prix des produits
alimentaires ont atteint leur niveau le plus
haut des vingt dernières années; rappelle
que quatre des États membres de l'Union
européenne comptent parmi les États les
plus vulnérables aux augmentations des
prix des denrées alimentaires; souligne
que l'agriculture est le seul secteur
capable de relever ce défi;*

Or. ro

Amendement 39
Rareș-Lucian Niculescu

Projet d'avis
Paragraphe 5 quater (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

5 quater. souligne que les producteurs européens sont tenus de respecter les normes élevées de l'Union européenne, surtout en matière de qualité des produits, de sécurité alimentaire, d'environnement, de législation sociale et de bien-être des animaux; considère qu'en l'absence de ressources budgétaires adéquates pour la PAC, les producteurs européens ne seront plus en mesure d'assurer la conformité avec ces normes;

Or. ro

Amendement 40
Rareș-Lucian Niculescu

Projet d'avis
Paragraphe 5 quinquies (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

5 quinquies. fait valoir que l'UE n'a pas cessé d'enregistrer une augmentation du déficit commercial en ce qui concerne les produits agricoles et a perdu une part de marché importante au cours des dix dernières années; souligne que l'économie européenne est confrontée à une forte dépendance à l'égard des importations dans des domaines tels que celui des matières premières riches en protéines végétales;

Or. ro

Amendement 41
George Lyon, Britta Reimers

Projet d'avis
Paragraphe 6

Projet d'avis

6. estime que la durée du cadre financier pluriannuel (CFP) doit être choisie de manière à ce que la mise en œuvre des budgets soit adéquate et efficace, et permette de réaliser les objectifs d'une Europe forte; **considère** également **qu'un** haut niveau de flexibilité **est nécessaire, vu les** défis inattendus auxquels la PAC devra certainement faire face à l'avenir;

Amendement

6. estime que la durée du cadre financier pluriannuel (CFP) doit être choisie de manière à ce que la mise en œuvre des budgets soit adéquate et efficace, et permette de réaliser les objectifs d'une Europe forte; **reconnait** également **que la discipline financière sera probablement déclenchée d'ici 2013, ce qui nécessitera** un haut niveau de flexibilité **afin de répondre efficacement aux** défis inattendus auxquels la PAC devra certainement faire face à l'avenir; **estime qu'une ligne de réserve budgétaire spécifique, pouvant être rapidement activée, devrait être prévue dans le budget de l'UE en tant qu'instrument de réaction rapide en cas de crises graves, à l'avenir, sur les marchés agricoles;**

Or. en

Amendement 42
Marc Tarabella

Projet d'avis
Paragraphe 6

Projet d'avis

6. estime que la durée du cadre financier pluriannuel (CFP) doit être choisie de manière à ce que la mise en œuvre des budgets soit adéquate et efficace, et permette de réaliser les objectifs d'une Europe forte; considère également qu'un haut niveau de flexibilité est nécessaire, vu **les** défis **inattendus** auxquels la PAC **devra certainement faire face à l'avenir;**

Amendement

6. estime que la durée du cadre financier pluriannuel (CFP) doit être choisie de manière à ce que la mise en œuvre des budgets soit adéquate et efficace, et permette de réaliser les objectifs d'une Europe forte; considère également qu'un haut niveau de flexibilité est nécessaire, **au** vu **des nouveaux** défis auxquels la PAC **est déjà confrontée;**

Amendement 43
Luís Paulo Alves

Projet d'avis
Paragraphe 7

Projet d'avis

7. pense, à la lumière des expériences passées, que des périodes de programmation courtes peuvent entraîner des inconvénients tant pour les dépenses que pour la réalisation des objectifs, et propose dès lors une période d'au moins sept ans, afin d'éviter de répéter les problèmes et les erreurs rencontrés récemment;

Amendement

7. pense, à la lumière des expériences passées, que des périodes de programmation courtes peuvent entraîner des inconvénients tant pour les dépenses que pour la réalisation des objectifs, et propose dès lors une période d'au moins sept ans, afin d'éviter de répéter les problèmes et les erreurs rencontrés récemment, ***en fournissant un cadre stable, stimulant les investissements dans le domaine de l'agriculture;***

Or. pt

Amendement 44
Elisabeth Jeggle

Projet d'avis
Paragraphe 8

Projet d'avis

8. demande à ce que le CFP et la structure actuelle du budget soient maintenus pour garantir une seule rubrique pour l'agriculture et le développement rural

Amendement

8. demande à ce que le CFP et la structure actuelle du budget ***ainsi que la structure actuelle à 2 piliers du budget agricole*** soient maintenus pour garantir une seule rubrique pour l'agriculture et le développement rural;

Or. de

Amendement 45
Marit Paulsen, Marian Harkin, Britta Reimers

Projet d'avis
Paragraphe 8 bis (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

8 bis. recommande qu'en tant que principe pour l'avenir, le niveau de cofinancement de l'UE reflète la valeur ajoutée européenne des différents investissements réalisés dans le cadre des programmes de développement rural;

Or. en